

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

**19 juillet 2000
LE LUC-EN-PROVENCE**

PROCES-VERBAL

La liste des personnes ayant assisté à cette assemblée générale est annexée au présent procès-verbal.

Parmi ces personnes, sont dénombrés 10 représentants des 14 communes ayant approuvé les statuts de l'association, et 3 représentants d'organismes socio-économiques ou associatifs ayant fait de même.

Pour les communes :

- **Bormes-Les-Mimosas : M. Vatinet ;**
- **La Croix-Valmer : M. Bérenguier ;**
- **La Garde-Freinet : M. Waser ;**
- **La Mole : M. Sauron ;**
- **Le Cannet-des-Maures : M. Fabre ;**
- **Le Luc-en-Provence : M. La Rosa ;**
- **Le Rayol-Canadel : M. Goy ;**
- **Plan-de-la-Tour : Mme Lanliard ;**
- **Saint-Tropez : M. Couve ;**
- **Vidauban : M. Pianetti.**

Autres adhérents :

- **U.N.A.P.L. : Me Massiani ;**
- **Coordination des Associations de sauvegarde du golfe et de la presqu'île de Saint-Tropez : M. Rémond ;**
- **F.D.S.E.A. : M. Pastorelli.**

Monsieur La Rosa, maire du Luc-en-Provence, accueille les participants. Il voit dans la présence de cette réunion la confirmation de la position de sa commune au cœur du Pays des Maures.

Le docteur Couve, président du Comité des Elus rappelle les étapes de la démarche du Pays des Maures et les réunions précédentes.

Il insiste sur le fait que pour importante que soit l'étape en cours, elle engage peu les communes ; les véritables engagements viendront plus tard, lors de la contractualisation éventuelle du projet de développement.

Le docteur Couve rappelle que c'est dans le cadre d'un mandat donné lors de la réunion de Collobrières que le Comité des Elus a préparé la présente assemblée générale. Il confirme qu'il est urgent d'avancer sans attendre les échéances électorales, car la négociation du Contrat de Plan à laquelle le Pays des Maures pourrait participer, débutera en 2002.

Monsieur De Salneuve (Chambre d'agriculture) confirme l'intérêt de sa compagnie consulaire pour cette démarche et encourage les élus communaux à continuer dans cette direction.

Madame Lanliard, maire de Plan de la Tour, fait part des propos démagogiques tenus dans sa commune sur le Pays des Maures, propos démentis par le vote de son conseil municipal.

Le docteur Bérenguier, maire de La Croix-Valmer, insiste sur le fait que le Pays ne sera pas un nouvel échelon d'administration territoriale.

Monsieur Pastorelli (FDSEA), dont l'organisme a décidé d'adhérer à l'association, fait part de ses espoirs dans la politique de Pays pour le développement agricole.

Monsieur Sauron, maire de La Mole, met en exergue l'intérêt général et l'absence de préoccupation politicienne dans la démarche du Pays des Maures.

M. Vergari, maire des Mayons, dit sa satisfaction d'être présent et annonce que sa commune devrait prochainement s'associer au projet.

M. Pianetti, maire de Vidauban, dit son impatience de voir le projet de Pays prendre corps.

MM. Calles et Arnold, représentants de Puget-Ville disent regretter de ne pas s'être associés plus tôt à la démarche. Le docteur Couve précise que la participation au Pays des Maures repose sur la volonté exprimée par les responsables communaux.

M. Vatinet, maire de Bormes, rappelle sa participation dès l'origine du projet, et exprime le souhait que la période électorale ne nuise pas à l'avancement du projet et à l'intérêt général.

M. Albisser, maire de Collobrières, rappelle le caractère précurseur des actions qu'il a engagées en matière forestière, dont il pense qu'elles pourront constituer un élément moteur du projet de développement du Pays.

M. Césarini (UPA), rappelle le rôle fondamental des entreprises artisanales et apporte sa participation au projet.

Mme Parcineau (CCIV), confirme l'intérêt de la Chambre de Commerce pour le projet de Pays et indique que l'adhésion à l'association devrait être délibérée par les instances de la compagnie le 26 juillet.

M. Ritondale, maire de Hyères, confirme son engagement personnel sur le Pays des Maures, à l'origine duquel il a été avec le docteur Couve ; il rappelle également la délibération de principe de son conseil municipal.

Me Massiani (UNAPL), montre tout l'intérêt de la démarche et prône un projet de développement cohérent, auquel les professions libérales qu'il représente s'associeront.

M. Vatinet souhaite reprendre la parole pour faire part de l'intérêt incontournable de la présence de Hyères dans le projet de Pays des Maures.

M. Ritondale souligne à ce propos sa volonté de faire délibérer son conseil aussitôt que possible.

M. Rémond (Coordination des associations de protection de l'environnement) attire l'attention sur la nécessité de clarifier la répartition des rôles entre le Pays et les différents bassins de vie.

1/ INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PAYS DES MAURES.

Les 13 représentants mandatés approuvent les statuts de l'association de préfiguration du Pays des Maures.

Sur proposition du docteur Jean Michel Couve, le siège de l'association est fixé en l'hôtel de ville de La Garde-Freinet.

Les statuts sont signés en 3 exemplaires par tous les représentants mandatés (13 personnes).

Enfin autorisation est donnée au président de déposer les statuts de l'association en préfecture et d'accomplir toute formalité.

2/ ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'assemblée générale de l'association procède à l'installation du Conseil d'administration de l'association.

A l'unanimité elle décide que le Conseil d'administration sera, en principe, conformément aux statuts et au fur et à mesure des adhésions, constitué des représentants :

- des communes suivantes : Bormes-les-mimosas, Collobrières, Hyères, La Garde-Freinet, Le Cannet-des-Maures, Le Luc-en-Provence, Pierrefeu, Saint-Tropez.
- Des : Association de défense de l'environnement, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers, F.D.S.E.A., U.N.A.P.L., U.P.A., U.P.V..

Pour tenir compte des membres effectivement présents et représentés, le Conseil d'administration est ainsi désigné à l'unanimité :

Mme Tronche, MM. Couve, Massiani, Pastorelli, Vatinet, Waser.

3/ CONSEIL D'ADMINISTRATION : ELECTION DES DIRIGEANTS.

Aussitôt constitué, le conseil d'administration se réunit pour procéder à l'élection de ses dirigeants.

Sont élus à l'unanimité :

Président : docteur Jean-Michel COUVE.
Trésorier : monsieur Jacques WASER.
Secrétaire : maître Yves-Eric MASSIANI.

4/ ASSEMBLEE GENERALE : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES.

L'assemblée générale reprend ses travaux pour passer au choix du bureau d'études pour la réalisation du dossier de saisine du Préfet de Région.

Avec l'accord des participants à la réunion de La Garde-Freinet le 16 juin 2000, le Comité des Elus, mandaté à l'unanimité a procédé à une consultation directe pour le choix du prestataire.

Les bureaux d'études suivants ont été consultés : ARCADEO, AUGUSTE THOUARD, BETURE, CITADIA, DARAGON.

Des réponses ont été reçues des bureaux d'études suivants :

1. ARCADEO = 155 000 francs T.T.C. ;
2. AUGUSTE THOUARD = 90 000 francs T.T.C. ;
3. BETURE = 164 000 francs T.T.C. ;
4. CITADIA = 141 000 francs T.T.C..

A l'examen des dossiers il apparaît que si le bureau de consultants AUGUSTE THOUARD n'a pas des références très convaincantes en matière d'aménagement du territoire, son expérience est très forte en matière de développement économique et d'accueil d'entreprises.

L'importance de cette société et la constitution de son équipe la rendent apte à réaliser la mission attendue dans les délais fixés, lesquels sont très courts.

Enfin l'offre de AUGUSTE THOUARD est, de loin, la plus basse et seule a entrer dans le budget prévisionnel finançable (voir plus loin).

A l'unanimité le bureau d'études AUGUSTE THOUARD CONSEIL est retenu pour réaliser le dossier de saisine du Préfet de Région.

5/ VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2000.

- Voir annexes : liste des communes et populations, budget prévisionnel.

Le tableau des communes concernées par la démarche montre que la population potentielle est de 144 000 habitants, sans compter les communes qui manifestent leur intérêt pour la démarche (PUGET-VILLE, CARNOULES, etc).

Cependant, à ce jour, les communes ayant délibéré leur adhésion représentent 60 500 habitants.

Afin de présenter un budget qui n'exclut a priori aucune commune, le budget prévisionnel ci-annexé, basé sur des cotisations communales calculées sur la base de 1 franc par habitant, et une cotisation unitaire de 1 000 francs pour les autres membres est présenté.

Afin d'éviter d'engager les fonds de l'association au-delà des financements assurés, il est décidé de fixer un budget d'étude de 100 000 francs, ouvrant droit à une subvention Etat-Région-Caisse des Dépôts de 66 000 francs.

Le budget de fonctionnement de 30 000 francs permet de couvrir les dépenses administratives prévisibles et les frais de reproduction des dossiers. Aucune charge salariale n'est prévue. L'excédent prévu correspond donc aux cotisations des communes qui n'ont pas encore décidé d'adhérer à l'association.

Le budget prévisionnel annexé est donc approuvé à l'unanimité ainsi que les cotisations : 1 franc par habitant pour les communes et 1 000 francs par autre membre.

D'autre part l'assemblée générale donne tous pouvoirs au président et au trésorier pour procéder à tout acte en relation avec l'exécution du budget : ouverture de compte bancaire, appels de cotisations, demandes de subventions, etc.

A l'unanimité est également confirmé le mandat donné au Comité des Elus d'assurer la gestion quotidienne de l'association, les engagements et règlements étant opérés par les dirigeants de l'association.

LISTE DES PARTICIPANTS

ELUS COMMUNAUX :

Monsieur Norbert LA ROSA, Maire du **Luc en Provence** ;
Monsieur Jean-Michel COUVE, Député-Maire de **Saint-Tropez**; Président du Comité des Elus ;

Monsieur Guy ALBISSER, Maire de **Collobrières** ;
Monsieur Louis ARNOLD, Adjoint au Maire de **Puget-Ville** ;
Monsieur Pierre BERENGUIER, Maire de **La-Croix-Valmer** ;
Monsieur Yves BONHOMME, Adjoint au Maire de **Sainte-Maxime** ;
Monsieur Michel BRUN, Adjoint au Maire du **Luc en Provence** ;
Monsieur Jean-Louis CALLES, Adjoint au Maire de **Puget-Ville** ;
Monsieur Henri CHARThER, Adjoint au Maire de **Bormes-les-Mimosas** ;
Monsieur Alain FABRE, Maire du **Cannet-des-Maures** ;
Monsieur Henri-Paul GOY, Maire du **Rayol-Canadel** ;
Madame Florence LANLIARD, Maire du **Plan de la Tour** ;
Monsieur Jacques LHERMITTE, Adjoint au Maire de **La Mole** ;
Monsieur Claude PIANETTI, Maire de **Viduban** ;
Monsieur Léopold RITONDALE, Maire de **Hyères** ;
Monsieur Guy SAURON, Maire de **La Mole** ;
Monsieur Albert VATINET, Maire de **Bormes-les-Mimosas** ;
Monsieur Guy VERGARI, Maire des **Mayons** ;
Monsieur Jacques WASER, Maire de **La Garde-Freinet** ;
Monsieur Yvon ZERBONE, Adjoint au Maire de **Gassin** ;

Excusés : Monsieur Robert GIRAUD, Maire de **Pierrefeu** ;
Monsieur Gabriel UVERNET, Maire du **Thoronet**.

PARTENAIRES SOCIO-ECONOMIQUES :

Monsieur Joseph CESARINI, Président de l'Union Professionnelle Artisanale du Var ;
Monsieur Loïc DE SALNEUVE, Représentant de la Chambre d'Agriculture du Var ;
Monsieur Pierre DUVIVIEZ, Représentant de la Fédération Nationale des Agents Immobiliers du Var ;
Monsieur Bernard ETCHART, Représentant de la Chambre des Métiers du Var ;
Madame Liliane MAILLARD, Union Patronale du Var ;
Maître Yves-Eric MASSIANI, Vice-Président régional de l'Union Nationale des Associations de Professions Libérales ;
Monsieur Jacques PARAVEY, Vice-Président de Union Patronale du Var, section Saint-Tropez ;
Madame Sylvie PARCINEAU, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var ;
Monsieur Antoine PASTORELLI, Représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles du Var ;
Monsieur François REMOND, Secrétaire de la Coordination des Associations de sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de Saint-Tropez ;

Excusé : Monsieur Robert LECCA, Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics, section Golfe de Saint-Tropez.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

Monsieur Hubert MAILLOT, Responsable du Développement économique et de l'emploi à la mairie de Hyères ;

Monsieur Jean-Claude HEURFIN, Cabinet du Maire de Hyères ;

Monsieur Jean-Paul LLAVADOR, Directeur du Comité des Elus du Golfe de Saint-Tropez ;

Mademoiselle Cécilia RAGGIO, Chargée d'études au Comité des Elus ;

Mademoiselle Karine LAUVARD, Secrétaire du Comité des Elus.
